

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Partenariat culturel - Dispositif Aide aux salles de cinéma - Année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer au titre de l'exercice 2016, dans le cadre de la répartition des aides accordées aux salles de cinéma, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 156 618 €, conformément au rapport et aux tableaux annexés au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque organisme les conventions selon le modèle joint en annexe,

La dépense correspondante, soit 156 618 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016 répartis comme suit :

- 98 542 € au chapitre 65, fonction 311, article 6574, dont la dotation est suffisante,
- 58 076 € au chapitre 65, fonction 311, article 65734.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée